

Le Rôle de l'abbé Boisrobert dans la « Querelle du *Cid* »

FRANCISCO GUEVARA QUIEL
Escuela de Lenguas Modernas
Universidad de Costa Rica

Résumé

S'il est une date à retenir dans l'histoire de la littérature française c'est 1636, année de création du *Cid* du grand Corneille. Mais la Querelle qu'elle suscita par la suite constitua aussi l'un des événements littéraires et dramatiques les plus marquants et durables du XVII^e siècle, puisqu'elle se trouve sinon à l'origine, du moins à la consolidation de la doctrine classique en France. Néanmoins, ce débat retentissant n'aurait peut-être jamais vu le jour sans l'intervention adroite, opportune et diplomatique d'un homme influent à la fortune naissante : l'abbé Boisrobert, devenu le favori du cardinal de Richelieu.

Mots clés: Corneille, Querelle du *Cid*, querelle, Boisrobert, Académie française, Richelieu, *Sentiments*, Chapelain

Resumen

Si hay una fecha de la historia literaria francesa que hay que retener es 1636, año de la creación del *Cid* del gran Corneille. Pero la "Querella" que la misma levantó en lo sucesivo constituyó también uno de los eventos literarios y dramáticos más importantes y durables del siglo XVII, puesto que, aunque no fuese su origen, contribuye al menos decisivamente a consolidar la doctrina clásica en Francia. Sin embargo, este rotundo debate no hubiese visto el día sin la intervención hábil, oportuna y diplomática de un hombre cuya fortuna está en ascenso: el abad Boisrobert, que se convirtió en el favorito del cardenal de Richelieu.

Palabras claves: Corneille, Querella del *Cid*, querella, Boisrobert, Academia Francesa, Richelieu, *Sentiments*, Chapelain.

Il est désormais incontestable que Boisrobert était le bras droit du cardinal de Richelieu dans les affaires littéraires, à tel point que sans lui, l'Académie française (1635) n'aurait peut-être jamais vu le jour. François Le Métel était « les oreilles et les yeux » de Richelieu à la Cour comme à la Ville et lui rendait compte exact de tout ce qu'il y apprenait. Mais parmi ses confrères, l'abbé était aussi bien connu comme le « solliciteur des Muses affligées », tant il est vrai que par bonhomie, il n'hésitait pas un moment à porter du secours à ses confrères, les gens de lettres – la plupart en mal d'argent – en intercédant auprès de son puissant maître. Ils savaient tous que Boisrobert avait un grand ascendant sur l'esprit du cardinal, qu'il en était le favori et que c'est encore par lui qu'il fallait passer pour se faire entendre de ce ministre passionné de théâtre.

Face à la querelle du *Cid*, pour laquelle le cardinal prend le plus vif intérêt, l'abbé Boisrobert va jouer un rôle déterminant, officieux mais pas officiel. Car ni le succès de l'œuvre ni la renommée de son auteur ne lui sont indifférents. Cette pièce majeure tombe à point nommé pour les intérêts du cardinal et il saura en tirer le meilleur parti dans cette conjoncture de « crise d'identité » de la littérature française pour asseoir l'autorité de l'illustre compagnie naissante. À cet effet, ce sera encore Boisrobert la personne désignée pour servir de communicateur, d'intermédiaire, de conciliateur et de conseiller. Une diplomatie que notre abbé a su mener à bon terme, adroitement et avec l'autorité de sa condition d'homme de lettres, à ce stade encore incertain dans sa carrière.

Mais concrètement qu'a-t-il fait ? Quel a été son rôle précis et quelle en a été l'ampleur ? A-t-il eu une vraie influence dans cette affaire de grande envergure pour l'histoire littéraire ou a-t-il plutôt participé en attisant les cabales, tel un simple intrigant de cour ? C'est de cette phase, de la participation de Boisrobert dans la querelle du *Cid* donc, que nous allons nous occuper ici, et qui correspond bien à la première partie de la vie de l'auteur au sein de la République des Lettres. Pour élucider la question, on ne dispose que des bribes de ce que l'on suppose avoir été une copieuse correspondance le concernant directement¹ et qui eût pu nous donner de plus amples renseignements. Malheureusement, ce ne sont que des fragments transcrits par Paul Pellisson dans sa *Relation sur la fondation de l'Académie française*², exception faite de deux lettres complètes que des compilateurs comme Tamisey de Larroque et Armand Gasté ont repérées et éditées. Mais c'est essentiellement la *Relation* de Pellisson celle qui nous offre les principaux témoignages sur ces échanges épistolaires importants entretenus par Boisrobert avec ses confrères et notamment avec le grand Corneille.

*

En effet, si l'historien P. Pellisson et l'érudit Émile Magne³ ont bien relevé, à des époques bien distantes, le rôle déterminant que joua Boisrobert dans la fondation de la « Compagnie des Immortels », personne ne s'est pour autant penché sur sa participation dans la querelle du *Cid*, laquelle constitue un moment clé dans l'élaboration de la doctrine classique qui va prévaloir en France à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle et va se prolonger jusqu'au XVIII^e siècle bien

avancé. Boisrobert sera, comme presque tous les autres membres de l'illustre corps, éclipsé par la présence et l'influence de Jean Chapelain lorsque Richelieu confia à celui-ci la tâche éminente de rédiger les fameux *Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid*, les yeux de tout le monde se tournant ainsi vers ce rigoureux censeur.

La renommée de Pierre Corneille, le succès retentissant du *Cid* et la querelle qu'elle déclencha par la suite constituent un ensemble de circonstances propices, survenues à point nommé, pour que le cardinal, qui entend avoir le contrôle et le monopole de création intellectuelle de son temps, n'en tire aucun profit ni conséquence. C'était l'occasion pour Richelieu, peut-être non pas tant de nuire « aux affaires » de Corneille, mais de fixer l'autorité et la juridiction de l'Académie en cette matière, de sorte que le public sache une fois pour toutes qui dicte la loi et qui juge avec autorité de la qualité de la production littéraire et de sa valeur. On connaît bien la suite des événements : le *Cid* sera le point de départ de l'écriture codée dans l'observation rigoureuse des règles dites « classiques », dont l'esprit marquera définitivement le siècle.

La contribution des uns et des autres à l'élaboration de ce travail sans précédents a souvent été oubliée. Il est vrai que l'apport de certains est moindre si on le compare à la rédaction (plusieurs fois différée) des fameux *Sentiments* de Chapelain. Il faudrait pourtant mettre en valeur et à jour celle de l'abbé Boisrobert, car c'est à lui qu'on doit le fait que Corneille accède à soumettre le *Cid* au jugement de l'Académie, tâche qui était pour le moins difficile d'être accomplie avec succès, mais à laquelle Corneille s'est enfin peut-être plié pour ne pas trop s'attirer d'ennuis auprès de Richelieu⁴. Les membres de l'Académie, qui avaient suscité pour lors la raillerie la plus acerbe de la part de certains critiques, puisqu'ils s'étaient fait ériger en contestables autorités du « Parnasse », étaient également réticents à une telle action, sachant d'avance que le public les condamnerait s'ils venaient à porter un regard négatif sur une pièce de théâtre à succès⁵. Ils craignaient surtout que cette mesure ne soit trop impopulaire et qu'elle nuise à l'image de la récente Académie, mais Richelieu entendait gouverner aussi loin que pouvait le mener son pouvoir, même dans les affaires littéraires⁶. Observons pourtant que ce fut encore Boisrobert qui détermina ses confrères à travailler à l'examen du *Cid*, même si, comme on peut le concevoir, il était difficile de se soustraire, pour Boisrobert comme pour ses confrères, « les créatures du cardinal » donc, aux volontés et aux désirs de celui-ci. Il n'en reste pas moins vrai que leur réticence était manifeste, comme l'atteste Pellisson dans son histoire et qu'ils auraient pu aller plus loin dans leur refus pour éviter de rentrer dans cette question épineuse si Boisrobert ne les avait pas influencés.

Mais d'autres éléments contribuent à montrer que Boisrobert eut part active dans le déroulement de cette affaire qui intéressait la société parisienne. Ainsi, le critique M.-J. Taschereau est de ceux qui pensent que Richelieu s'étant montré jaloux du succès du *Cid*, fit tout ce qu'il put pour abaisser son orgueil. Il se sert d'une anecdote de Tallemant des Réaux pour soutenir sa position en disant que celui-ci :

dit dans ses *Historiettes* qu'il en eut une jalousie enragée, et que, pour le divertir et le contenter en même temps, "Boisrobert, son familier, fit jouer devant lui le *Cid* en ridicule par les laquais et les marmitons. Entre autres choses, en cet endroit où don Diègue dit à son fils : *Rodrigue, as-tu du cœur ?* Rodrigue répondait : *Je n'ai que du carreau.*" On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la délicatesse de telles plaisanteries ou de la gaité naturelle de celui qui trouvait moyen d'en amuser.⁷

De même, il est très intéressant de relever que Georges Couton, dans son édition critique des *Œuvres complètes* de Corneille, consacre quelques pages à l'analyse de la querelle du *Cid*. Dans une notice à propos des lettres échangées entre l'abbé et le dramaturge, il nous dit que :

n'ont été conservés que cinq lettres ou fragments de lettres, grâce à l'*Histoire de l'Académie française* de Pellisson. Ces textes ayant paru du vivant de Corneille sont d'une authenticité certaine. Il me paraît vraisemblable que Pellisson les tenait de Boisrobert. Ils sont encadrés dans le développement de Pellisson...⁸.

Cependant, entre la *Lettre de Chapelain* au comte de Belin, du Mans, datée à Paris du 22 janvier 1637, où il lui fait savoir que « depuis quinze jours, le public a été divertie du *Cid* et des *Deux Sosies* [de Rotrou] à un point de satisfaction qui ne se peut exprimer »⁹, et le début du mois de juin de la même année, il ne reste pas de trace connue de la participation de Boisrobert dans la querelle du *Cid*, ce qui pourrait signifier qu'il ne prit part à l'orage de libelles haineux qui circulaient dans la ville de part et d'autre pour ou contre la pièce et son auteur. Cela ne voudrait pas pourtant dire que l'abbé n'ait pas suivi de près cette affaire –faveur du cardinal oblige –, assumant la tâche qui est la sienne d'assurer le bon déroulement de l'affaire en vue de la critique académique, mais la documentation d'origine qui aurait pu nous éclaircir manque encore une fois.

Dans la première semaine du mois de juin, entre le 4 et le 13, dans sa *Lettre à l'illustre Académie*, Scudéry relance la polémique en faisant appel à la Compagnie pour juger le *Cid*¹⁰. Pellisson dit dans sa *Relation* que :

Pour cet effet M. de Boisrobert, qui était des meilleurs amis [de Corneille]¹¹, lui écrivit *diverses lettres* [nous soulignons], lui faisant savoir la proposition de M. de Scudéry à l'Académie.¹²

C'est alors que Corneille, « comme il était pressé par M. de Boisrobert, qui lui donnait assez à entendre le désir de son Maître », répond à notre abbé par une lettre datée du 13 juin que :

[...] cette occupation n'était pas digne de l'Académie. Qu'un libelle qui ne méritait point de réponse ne méritait pas son jugement. Que la conséquence en serait dangereuse, parce qu'elle autorisait l'envie à importuner

ces Messieurs, et qu'aussitôt qu'il aurait paru quelque chose de beau sur le Théâtre, les moindres Poètes se croiraient bien fondés à faire un procès à son Auteur par-devant leur Compagnie [...].¹³

Corneille conclut sa lettre adressée à Boisrobert en ces termes :

Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira ; puisque vous m'écrivez que Monseigneur serait bien aise d'en voir leur jugement, et que si cela doit divertir Son Eminence, je n'ai rien à dire.¹⁴

La « juridiction » de l'Académie était ainsi autorisée par l'auteur du *Cid*, ou du moins, c'est ce que Richelieu, heureux, a voulu comprendre. Dans une autre missive, le ministre commande encore une fois aux membres de la Compagnie, par l'intermédiaire de l'abbé Boisrobert, de : « [Faire] savoir à ces Messieurs que je le désire, et que je les aimerai, comme ils m'aimeront. » Pellisson commente à ce propos ceci : « Alors on crut qu'il n'y avait plus moyen de reculer. » Le 16 juin, tous les académiciens s'étaient réunis pour prendre les dispositions nécessaires :

après qu'on eut lu la lettre de M. de Scudéry pour la Compagnie, celles qu'il [Scudéry] avait écrites sur le même sujet à Chapelain, et celles que M. de Boisrobert avait reçues de M. Corneille ; après aussi que le même M. de Boisrobert eut assuré l'assemblée que M. le Cardinal avait agréable ce dessein.¹⁵

Malheureusement, il ne reste pas de trace de ces autres lettres de Corneille à Boisrobert. Ce ne sont que quelques fragments que nous en donne Pellisson et il est certain qu'il a dû en avoir d'autres dont il n'a pas fait mention dans sa *Relation*.

C'est à ce moment précis que l'on peut observer, dans cette phase critique de la querelle, la part active que joue notre abbé dans le déroulement des événements. En effet, il ne se borne pas à exercer le rôle de simple « ambassadeur » du cardinal auprès des intéressés, mais il fait aussi fonction de modérateur, étant donné que les académiciens sont assez irrésolus pour juger de l'affaire. Son intervention est donc de conséquence.

Ensuite, les fonctions sont distribués : deux commissions ont la charge d'examiner l'ouvrage, « le corps de l'ouvrage en gros » l'une, et « les vers » l'autre. Pour les académiciens, la prudence est de mise dans un contexte de tension, surtout lorsque le public, les spécialistes et les parties concernées souhaitent avoir gain de cause, ou du moins, attendent beaucoup de l'issue de cette joute.

C'est alors que Chapelain présente les premiers manuscrits de ses réflexions sur le *Cid*. A-t-il dû improviser ? S'était-il auparavant secrètement lancé dans l'analyse du *Cid* depuis sa représentation, alors qu'il donne une image de relative indifférence dans sa correspondance fluide avec Balzac ?¹⁶ En tout cas, voici une lettre de lui qui heureusement nous est parvenue dans sa totalité et qu'il écrivit à l'abbé Boisrobert où il lui fait part de ses inquiétudes par rapport à la rédaction de ses *Sentiments* :

*Lettre de Chapelain à Monsieur l'Abbé de Boisrobert,
A Ruel.*

Monsieur,

Je ne doute point que, Monseigneur ayant daigné jeter les yeux sur cette ébauche de jugement que j'ai faite du Cid au nom de l'Académie, Son Eminence n'ait d'abord pénétré les raisons qui m'ont obligé de m'y prendre comme j'ai fait, et je tiens comme superflu de vous supplier encore de lui représenter sur ce sujet les choses que je vous fis hier entendre sur ce sujet chez vous. En tout événement, néanmoins, si vous rencontrez Son Eminence dans un assez grand loisir pour en vouloir bien être entretenue, vous me feriez une singulière grâce de lui dire qu'estimant ce poème défectueux en ses plus essentielles parties, j'ai cru que le moyen de désabuser ceux que ses fausses beautés ont prévenus était de témoigner qu'en beaucoup de choses non essentielles nous ne le croyons pas repris avec justice, et nous montrer favorables à quelques uns des sentiments de ceux qui n'y trouvaient rien à redire ; *qu'autrement, si nous lui paraissions contraires en tout, bien qu'aux choses principales nous l'eussions censuré justement, nous passerions dans l'esprit du commun pour partiaux de ces événements et pour juges injustes, ce qu'il semble que surtout nous devons éviter, et pour le but que nous avons dans ce travail, et pour nous décharger de la haine publique, laquelle autrement nous serait inévitable.* [Nous soulignons]. Vous me ferez encore la faveur, s'il vous plaît, de lui lire les conclusions que je prends à la fin de l'ouvrage, et de la supplier de considérer que je ne puis avoir tellement excusé le Cid dans le cours du jugement que j'en fais, que je ne le ruine beaucoup en montrant, et dans ce même cours et par mes conclusions, que les principales choses qui sont requises à un poème dramatique pour être bon lui manquent. *Mais si Son Eminence, juge que les moyens que j'avais pris pour le mieux ne fussent pas légitimes, assurez-la que je n'ai nul attachement à mes opinions¹⁷, et que je suis dans la soumission et la déférence que tout homme de bon sens doit avoir pour les sentiments d'une si haute intelligence que la sienne, et que je suis pour les suivre et m'y conformer entièrement.* [Nous soulignons]. Quant au style, vous lui direz que j'en connais la faiblesse, et que je confesse que l'ordre qu'il lui a plu de me donner pour le rendre plus digne de l'Académie, comme il est très judicieux, ne peut être que très profitable ; mais qu'encore que j'eusse eu plus de loisir et plus de capacité pour le rendre meilleur, j'eusse toujours conservé l'imagination qui me vint d'abord, que de tous les styles il n'y avait que le grave dont on se pût servir en cette occasion, laquelle, nous ayant rendus juges, me semble nous obliger à fuir, dans ce que l'on verrait de nous sur ce sujet, les mouvements et les ornements qui font toute l'éloquence de ceux qui attaquent ou qui défendent, et à conserver seulement la force du raisonnement et la netteté de l'expression, pour instruire plutôt que pour plaire ; ce que je ne dis point pour maintenir bon ce que j'ai fait, si Son Eminence juge

qu'il soit mauvais, mais simplement pour lui rendre raison des motifs que j'ai eus de le faire et pour en attendre son souverain jugement avec tout le respect que je lui dois, comme à mon supérieur et maître en toutes choses. Je me promets ce bon office de votre bonté accoutumée, et surtout vous lui renouvellerez les assurances de mon zèle à son service, et ne lui laisserez pas croire qu'il y ait personne au monde sur qui il soit plus absolu que sur moi, qui suis, Monsieur, votre...

De Paris, ce 31 juillet 1637.¹⁸

L'on sait que si Chapelain et Boisrobert maintenaient une correspondance assez suivie, elle était pour le moins assez « professionnelle » et assez courtoise pour sentir qu'il y entrait plus de diplomatie que d'affection ou d'admiration réciproques et que ce critique zélé avait bénéficié du secours répété et constant que notre abbé avait apporté à ses confrères gueux en intervenant auprès de Richelieu pour qu'ils obtiennent une pension; mais il est avéré aussi qu'il n'était pas très indulgent à l'égard du favori de cardinal, qu'il traitait « d'abbé comique »¹⁹ en complicité avec Balzac qui, faisant preuve de la plus grande ingratitude, ayant profité jusqu'au dernier moment des bienfaits de Boisrobert, n'avait aucun scrupule pour écrire à Chapelain des propos partagés de cette sorte : « Monsieur, il est vrai que je mesprise trop le moderne imitateur de Marot »²⁰. On peut comprendre enfin qu'ils en éprouvent de la jalousie²¹. Autrement dit, Boisrobert n'était pas un ami ni un confident de Chapelain, comme en témoigne la correspondance de l'époque²². C'est pourquoi, il semble assez improbable que l'abbé de Châtillon se soit livré à Chapelain plus qu'on ne peut le concevoir, ce qui par là nous empêche de croire que celui-ci eût pu interpréter, par l'éventuelle entremise de Boisrobert, que le cardinal souhaite une condamnation de la pièce.

Par ailleurs, Pellisson explique que le cardinal aurait voulu un jugement plus sévère du *Cid*, mais il a été rappelé à la mesure, de peur qu'une attitude plus rigoureuse envers la pièce, preuve de son aliénation contre Corneille, ne nuise à l'image d'impartialité et de modération dont l'Académie devait jouir face au public. En ce sens, Tamizey de Larroque est ici de l'entier avis de Taschereau, qui ne voit en cette lettre de Chapelain à Boisrobert que « la servilité des juges et les exigences du cardinal »²³. L'ironie de Taschereau est révélatrice de l'opinion généralisée que le XIX^e siècle avait sur Richelieu et la tyrannie intellectuelle qu'il aurait exercée sur l'esprit des académiciens :

Il est donc bien évident après cela que, si le cardinal n'eût pas trouvé satisfaction pour sa jalousie dans ces *Sentiments*, dont Pellisson vante la liberté, il eût ordonné à cette Académie si libre, qui les avait déjà refondus six ou sept fois pour le bon plaisir du maître, de les refondre encore de nouveau.²⁴

En effet, comme le montre Marc Civardi, le manuscrit des premiers *Sentiments* a été retouché à maintes reprises ; il a même été apostillé par le cardinal lui-même²⁵. D'un autre côté, s'il est vrai que Boisrobert est le « secrétaire littéraire » du Premier Ministre, il est vrai aussi que la fonction de représentation qu'il

exerce auprès de lui permet à Chapelain de faire passer plus doucement les propos contenus dans sa lettre : autrement, pourquoi n'adresserait-il pas directement au cardinal pour une affaire de tant d'importance et qui lui tenait tant à cœur ? Risquait-il au moins une demi-disgrâce ? Sans doute Chapelain savait-il que cette demande de modération au cardinal pourrait passer pour audacieuse de sa part, désireux comme il était que le *Cid* soit jugé. C'est en tout cas, ce que laissent entrevoir les soumissions et les préventions du critique. La présence et la finesse de Boisrobert devait sans doute rassurer.

En attendant, les cabales s'agitaient et les libelles haineux continuaient à circuler. Cela a permis d'alimenter les spéculations et de nourrir les discussions dans les ruelles, outre que la querelle s'était échauffée au plus vif à l'aube du mois d'octobre pour et contre Corneille par l'entremise des Claveret, des Mairet et des Scudéry, à tel point que le cardinal, « qui voyait s'accroître la renommée de Corneille, soucieux aussi d'en finir avec les querelles personnelles »²⁶, se propose de l'étouffer immédiatement. C'est pourquoi l'abbé Boisrobert est sommé de rappeler à l'ordre le Bisontin Mairet, l'un des principaux agitateurs de l'affaire et l'auteur des textes les plus empoisonnés contre Corneille.

Ainsi, dans une lettre datée du 5 octobre, à Charonne, où il séjourne avec le cardinal, Boisrobert lui écrit en termes catégoriques en mettant l'accent sur la nécessité d'arrêter toute hostilité, tout en lui confiant en ami que : « Vous verrez un de ces jours son *Cid* assez mal mené par les sentimens de l'Académie ». C'est justement à ce propos, comme on l'a vu plus haut, que Taschereau ironise sur la prétendue amitié de Boisrobert avec ses confrères. Il est vrai que l'ambiguïté de ces paroles révélerait une sorte d'hypocrisie de la part de notre abbé, qui venait tout juste de faire ses compliments à Corneille, son compatriote normand. Mais il faut rappeler ici que, dans cette conjoncture de tension, Boisrobert doit déployer toutes ses qualités de diplomate pour apaiser un conflit qui prend des proportions considérables. Il faut voir aussi dans cette mission la nécessité de contrôler le différend et mettre fin à une dispute qui prenait un caractère personnel et qui dépassait les bornes d'une simple mésentente littéraire. Ainsi, à l'instar de *La Suite du Cid en abrégé* de Scarron, en prose et en vers, où l'on menace Corneille de coups de bâton²⁷, d'autres menaces du genre se faisaient entendre. L'intérêt de notre abbé est donc de maintenir et d'asseoir le prestige de l'Académie face au public et faire preuve d'autorité auprès des litigants. Cette lettre de Boisrobert à Mairet²⁸ la voici toute entière, qui seule, en ce qui concerne la querelle du *Cid*, nous est parvenue en son entièreté :

*Lettre de M. l'Abbé de Boisrobert
à M. Mairet.*

A Charonne²⁹ ce 5. Octobre 1637.

Monsieur,

Puisque vous êtes extrêmement raisonnable, et que vous savez bien que la sujettion illustre à laquelle je suis attaché, ne me laisse pas assez de

liberté pour rendre mes devoirs à tous mes amis, je ne vous ferai point d'excuses de m'être autrefois reposé sur les soins de M. Chapelain qui m'a promis de répondre pour moi aux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il n'aura pas oublié, je m'assure, à vous témoigner la continuation de mon zèle, et je me promets bien que vous connoîtrez vous-même à votre retour que si je vous ai paru muet, je ne me suis pas tû devant ceux auprès desquels vous croyez que je puis vous servir, et que je vous ai gardé une inviolable fidélité pendant votre absence. Ces six lignes que je vous écris de mon chef, satisferont s'il vous plaît, Monsieur, à ce que je dois à notre amitié, *et vous lirez le reste de ma Lettre comme un ordre que je vous envoïe par le commandement de Son Eminence* [nous soulignons]. Je ne vous celerai pas qu'elle s'est fait lire avec un plaisir extrême tout ce qui s'est fait sur le sujet du Cid, et que particulièrement une Lettre qu'elle a vu de vous, lui a plû jusques à tel point qu'elle lui a fait naître l'envie de voir tout le reste. Tant qu'elle n'a connu dans les écrits des uns et des autres, que des contestations d'esprit agréables, et des railleries innocentes, je vous avouë qu'elle a pris bonne part aux divertissemens ; mais quand elle a reconnu que de ces contestations naissoient enfin des injures, des outrages, et des menaces, elle a pris aussi-tôt resolution d'en arrêter le cours. Pour cet effet, quoi qu'elle n'ait point vû le libelle que vous attribuez à M. Corneille, présupposant par votre réponse que je lui lûs hier au soir, qu'il devoit être l'agresseur, *elle m'a commandé de lui remontrer le tort qu'il se faisoit, et de lui défendre de sa part de ne plus faire de réponse, s'il ne lui vouloit déplaire ; mais d'ailleurs craignant que des tacites menaces que vous lui faites, vous ou quelqu'un de vos amis, n'en viennent aux effets, qui tireroient des suites ruineuses à l'un et à l'autre ; elle m'a commandé de vous écrire que si vous voulez avoir la continuation de ses bonnes graces, vous mettiez toutes vos injures sous le pied* [nous soulignons], et ne vous souveniez plus que de votre ancienne amitié, que j'ai charge de renouveler sur la table de ma chambre à Paris, quand vous serez tous rassemblés. *Jusqu'ici j'ai parlé par la bouche de Son Eminence ; mais pour vous dire ingénument ce que je pense de toutes vos procédures, j'estime que vous avez suffisamment puni le pauvre M. Corneille de ses vanités, et que ses foibles défenses ne demandoient pas des armes si fortes et si pénétrantes que les vôtres. Vous verrez un de ces jours son Cid assez mal mené par les sentimens de l'Académie ; l'impression en est déjà bien avancée, et si vous ne venez à Paris dans ce mois, je vous l'envoierai* [nous soulignons]. Cependant conservez-moi s'il vous plaît quelque place dans le souvenir de M. de Belin, faites moi de plus l'honneur de lui témoigner que je prens grande part à son affliction, et que je suis autant touché que pas un de ses serviteurs, de la perte qu'il a fait. Si j'avois l'esprit assez libre, je la lui témoignerois à lui-même ; mais je me console quand je pense que ma douleur sera plus éloquente en votre bouche qu'en la mienne, et que vous n'oublierez rien pour témoigner les veritables sentimens de celui qui est avec passion,

Monsieur, Votre très-humble et très-fidèle Serviteur, Boisrobert.

A Monsieur,
Monsieur Mairet, à Belin.³⁰

On perçoit bien ici le ton ferme de Boisrobert pour transmettre l'ordre de Richelieu à Mairet. Mais pour Taschereau cette lettre « respire la plus envieuse partialité », avis partagé même par Marc Civardi³¹. Pour nous, la missive contient les éléments nécessaires pour obliger Mairet à en finir avec ses libelles enragés sous peine de perdre sa pension. Cet ordre s'est même étendu jusqu'à Corneille, qui devenu la cible gratuite des injures ne s'était pas laissé emporter jusqu'au point où Mairet était arrivé. Ses « foibles defenses » contrastent beaucoup avec les « armes si fortes et si pénétrantes » de Mairet. On pourra pourtant observer que la courtoisie dont témoigne Boisrobert vis-à-vis de son correspondant est celle qu'il dispense à toute autre personne au milieu de conflit, car il faut noter que Boisrobert, qui s'est fait injustement critiquer et insulter par des auteurs et des amis ingrats, reste maître de soi et sait faire preuve de tact³².

C'est donc peu connaître la tâche et le tempérament de notre abbé que de lui attribuer facilement la partialité qu'on lui reproche. Car là où il exprime ses propres sentiments, il ne fait que dire tout haut ce que la plupart espère et sait tout bas : le *Cid* a perdu sa cause dès le départ. Il serait donc inutile de continuer dans l'attitude de dénigrement et de diatribe contre Corneille, puisque le cardinal avait déjà tout résolu dans son esprit. Boisrobert ne fait qu'anticiper par rapport à l'issue de la querelle en faisant l'aveux qu'il vient d'exprimer dans sa lettre, qui est le verdict de condamnation par l'Académie; mais là encore, il s'agit d'un argument de plus pour ramener au calme cet auteur fougueux, mais apprécié quand même d'une partie du public qui le soutient. En plus, Boisrobert est bien placé pour dire que le *Cid* est « assez malmené », non pas parce qu'il le désire, mais parce qu'il l'a constaté comme un fait positif, en ce sens qu'il a dû suivre la querelle dans le moindre détail et qu'il a entendu tous les propos et toutes les réflexions du cardinal et de ses collègues, lui permettant de tirer un bilan allant dans ce sens-là. Du reste, le *Cid* ne s'en sortira que durement critiqué et la « vanité » de Corneille abaissée, laquelle avait manifestement tant choqué ses confrères.

Le fait est que Richelieu, non content avec la nouvelle version des *Sentiments* rédigée de Chapelain, exigea que des modifications y soient encore introduites. En attendant, Corneille s'impatiente et la tâche s'alourdit pour Chapelain, qui en souffre comme en témoigne sa correspondance³³. Pour preuve, Marc Civardi³⁴ rappelle une autre lettre datée à Paris du 5 novembre, que Georges Collas³⁵ transcrit entièrement dans son édition critique des *Sentiments* de 1912. Cette lettre est adressée par Chapelain à Boisrobert et montre non seulement le retard que prend le texte définitif, de l'obstination de Richelieu à ce qu'il soit parfaitement poli, mais aussi de la difficulté que ce travail suppose pour Chapelain, lequel prie vivement l'abbé de Boisrobert de plaider sa cause pour faire fléchir l'intransigeance du cardinal. Curieusement, la missive en question ne figure pas

dans le recueil de lettres de Tamizey de Larroque. Et quoi qu'en dise Boisrobert, le 5 octobre dans sa lettre à Mairet, que « l'impression en est déjà bien avancée », *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid* ne sont présentés dans leur forme définitive que le 23 novembre 1637, le privilège datant du 26 novembre, bien que l'ouvrage n'ait pas encore été achevé d'imprimer³⁶.

Pellisson nous dit que Corneille, qui espérait gagner le procès, écrit en ces termes à l'abbé de Boisrobert dans une lettre datée du 15 novembre :

J'attends avec beaucoup d'impatience les sentiments de l'Académie, afin d'apprendre ce que dorénavant je dois suivre, jusque-là je ne puis travailler qu'avec défiance, et n'ose employer un mot en sûreté.³⁷

La preuve que le texte n'était pas encore paru, c'est cette lettre datée du 3 décembre où Corneille écrit encore à Boisrobert : « Je me prépare à n'avoir rien à répondre à l'Académie, que par des remerciements »³⁸. Mais quelques jours avant la publication de l'ouvrage, ayant appris par d'autres moyens que le jugement ne lui avait pas été pas favorable, Corneille récrit ceci à Boisrobert dans une lettre non datée :

Je me résous, puisque vous le voulez, à me laisser condamner par votre illustre Académie ; si elle ne touche qu'à une moitié du Cid, l'autre me demeurera toute entière. Mais je vous supplie de considérer qu'elle procède contre moi avec tant de violence, et qu'elle emploie une autorité si souveraine, pour me fermer la bouche, que ceux qui sauront son procédé auront sujet d'estimer que je ne serais point coupable si l'on m'avait permis de me montrer innocent. »³⁹

Le sentiment d'injustice éprouvé par Corneille à son endroit est manifeste et il ne se prive pas de l'exprimer à un zélé favori qui saura le transmettre à son maître. Cependant, ce serait une illusion ou tout au moins très plaisant de penser que dans ces lettres, Corneille recherche une sorte de réconfort psychologique auprès de Boisrobert. On reconnaît que notre abbé est une valeur sûre et que son caractère avenant est un gage d'amitié inconditionnelle envers ses confrères, mais on n'ira pas jusque là. On peut plutôt penser qu'il s'agit de la part de Corneille de sonder le cœur de l'abbé et d'essayer de confirmer les rumeurs qui courent concernant le verdict défavorable. Malheureusement, il n'existe pas de trace d'une éventuelle réponse de l'abbé pour confirmer cette hypothèse.

En tout état de cause, suivant le récit de Pellisson et les fragments de lettres de nos deux Normands, l'historien nous dit qu'au ressentiment de Corneille s'ajoute la déception de lui avoir empêché de défendre sa cause de vive voix devant l'Académie, ainsi qu'il l'exprime en ces termes que l'historien reproduit :

Après tout, voici quelle est ma satisfaction : Je me promets que ce fameux ouvrage, auquel tant de beaux esprits travaillent depuis six mois, pourra bien être estimé le sentiment de l'Académie Française, mais peut-être que

ce ne sera point le sentiment du reste de Paris ; au moins j'ai mon compte devant elle, et je ne sais si elle peut attendre le sien. J'ai fait *Le Cid* pour me divertir, et pour le divertissement des honnêtes gens, qui se plaisent à la Comédie. J'ai remporté le témoignage de l'excellence de ma Pièce par le grand nombre de ses représentations, par la foule extraordinaire des personnes qui y sont venues, et par les acclamations générales qu'on lui a faites. Toutes la faveur que peut espérer le sentiment de l'Académie est d'aller aussi loin ; je ne crains pas qu'il me surpasse [...]. *Le Cid* sera toujours beau, et gardera sa réputation d'être la plus belle pièce qui ait paru sur le Théâtre, jusques à ce qu'il en vienne une autre qui ne lasse point les spectateurs à la trentième fois.⁴⁰

Et Corneille ne s'est pas trompé, notamment parce que sa pièce est passée dans le langage proverbial lorsqu'en parlant des belles choses on cite *Le Cid* : « cela est beau comme *Le Cid* ». L'amertume et la déception ne sont pas pourtant moins grandes et manifestes chez ce grand dramaturge, comme cela se dégage de la lecture de cet extrait dont Pellisson n'indique pas l'adresse. On voudrait penser que c'est à Boisrobert qu'il se dirige à cause du temps sentencieux exprimant une sorte de défi exprimé pour être transmis et entendu de Richelieu⁴¹. En tout cas, menace voilée, il ne faut pas voir ici uniquement le ressentiment de Corneille. Ces mots sont assez éloquents pour en faire appel en même temps à la prudence de l'Académie, une mise en garde pour éviter de se mêler de juger d'une pièce à si grand succès et le risque de blâme auquel elle s'expose. Corneille sait parfaitement que Boisrobert transmettra ces commentaires à son maître, même si son confrère ne le lui demande pas expressément. Peut-être ose-t-il espérer que les fameux *Sentiments* ne verront jamais le jour, mais ce qui est sûr c'est que Boisrobert reste le seul moyen pour se faire entendre du cardinal et la seule personne, avec assez d'influence et de pouvoir, pour gérer et essayer de concilier les intérêts divergents qui interviennent dans cette affaire.

Peine perdue si jamais c'était le but de Corneille, car c'est le 20 décembre 1637 que Chapelain peut enfin envoyer un exemplaire du texte imprimé des *Sentiments* à Balzac⁴². Ils ont donc dû paraître juste avant cette date et Pellisson affirme que Corneille récrit à Boisrobert le 23 décembre, après avoir reçu l'ouvrage. Cela confirme une fois de plus notre idée que l'abbé Boisrobert exerce un rôle incontestable de médiateur et de conciliateur parmi ses confrères, ce qui reste manifeste à la lecture de l'extrait suivant que l'historien de l'Académie nous rapporte :

Au reste, je vous prie de croire que je ne me scandalise point du tout de ce que vous avez montré, et même donné ma lettre à Messieurs de l'Académie. Si je vous en avez prié, je ne puis m'en prendre qu'à moi ; néanmoins j'ai bonne mémoire, je pense vous avoir prié seulement par cette lettre de les assurer de mon humble service, comme je vous en prie encore, nonobstant leurs *Sentiments*. Tout ce qui m'a fâché, c'est que Messieurs de l'Académie s'étant résolus de juger de ce différend, avant qu'ils sussent si j'y consentais

ou non, et leurs Sentimens étant déjà sous la presse, à ce que vous m'avez écrit, avant que vous eussiez reçu ce témoignage de moi, ils ont voulu fonder là-dessus leur jugement, et donner à croire que ce qu'ils en ont fait n'a été que pour m'obliger, et même à ma prière.

On a lieu de s'interroger si Corneille ne se contredit-il pas. Ou alors est-ce que l'Académie s'est excédée dans ses prérogatives ou a sur-interprété les propos du grand dramaturge ? Boisrobert lui a-t-il rendu un mauvais office en rapportant des propos que Corneille n'a pas dits ? Nous ne disposons pas d'autres indices pour aller dans un sens ou dans un autre, mais dans l'extrait précédant, il semble manifeste que l'auteur n'était pas consentant vis-à-vis de la démarche de l'Académie et qu'il n'a jamais fait une déclaration claire et formelle pour qu'on juge sa pièce. Mais Corneille ne fait pas ici allusion aux toutes dernières lettres adressées à Boisrobert. Ses reproches à l'abbé concernent celles du mois de juin qu'il a lues aux académiciens et où il donnait le prétendu feu vert pour faire juger son *Cid*. Il semble légitime que Corneille se plaigne avec amertume dans cette affaire en ce sens qu'on l'a préalablement condamné à partir d'un assentiment supposé et il est dépité d'avoir enfin compris seulement que tout un complot s'était organisé à son insu et contre lui. C'est dire aussi que l'abbé de Boisrobert obtient ce qu'il voulait, à savoir que Corneille accepte le procès, mais il s'agit là d'une question d'interprétation, car lorsque Corneille avait écrit : « Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira [...] je n'ai rien à dire », cela peut bien passer aussi pour un honnête refus. Boisrobert devra rester très discret sur la question vis-à-vis de Corneille jusqu'au moment de la publication des *Sentimens*, ce qui explique peut-être le silence et le manque de témoignages de réponse de sa part aux nombreuses lettres que Corneille lui avait adressées, dans les mois de novembre et de décembre de la même année. Cette tactique du silence explique en partie le second extrait de la lettre déjà citée de Corneille, où il continue en ces termes selon le fragment rapporté par Pellisson :

Je m'étais résolu d'y répondre, parce que d'ordinaire le silence d'un Auteur qu'on attaque est pris pour une marque du mépris qu'il fait de ses censeurs : j'en avais ainsi usé envers M. de Scudéry, mais je ne croyais pas qu'il me fût bienséant d'en faire de même envers Messieurs de l'Académie, et je m'étais persuadé qu'un illustre Corps méritait bien que je lui rendisse compte des raisons sur lesquelles j'avais fondé la conduite et le choix de mon dessein ; et pour cela je forçais extrêmement mon humeur, qui n'est pas d'écrire en ce genre, et d'éventer les secrets de plaire, que je puisse avoir trouvés dans mon art. Je m'étais confirmé dans cette résolution par l'assurance que vous m'aviez donnée, que Monseigneur en serait bien aise, et me proposais d'adresser l'Épître dédicatoire à Son Eminence, après lui en avoir demandé la permission. Mais maintenant que vous me conseillez de n'y répondre point, vu les personnes qui s'en sont mêlées, il ne faut point d'interprète pour entendre cela, je suis un peu plus de ce monde qu'Héliodore, qui aima mieux perdre son Evêché que son livre, et j'aime mieux les

bonnes grâces de mon Maître que toutes les réputations de la terre : Je me tairai donc, non point par mépris, mais par respect.⁴³

Selon Pellisson, cette lettre développait encore d'autres matières et portait au bas, par apostille, ces derniers mots : « Je vous conjure de ne montrer point ma lettre à Monseigneur, si vous jugez qu'il me soit échappé quelque mot qui puisse être mal reçu de Son Eminence. »⁴⁴

Taschereau ne voit dans le second morceau de lettre qu'un acte indigne de pure lâcheté de la part de Corneille, comme il l'exprime en ces termes : « nous ne voyons là rien de bien noble, pas même la modération payée de Corneille et son faible pour les *libéralités* qui mériteraient même un autre nom sans les trop légitimes excuses que nous aurons à faire valoir en sa faveur. »⁴⁵ Mais nous voyons encore ici un geste de prudence de part et d'autre. Si Boisrobert lui conseille de se taire c'est parce qu'il connaît les conséquences « ruineuses » d'une réponse subversive de Corneille, notamment la perte de sa pension et la chute en disgrâce par la volonté du cardinal. Or, il répond quand même par le biais de cette lettre ; elle est écrite sur un ton de modération et de prudence qui ne l'empêche pas de dire malgré tout son désaccord avec les mesures de l'Académie et l'attitude du cardinal. Par cet acte audacieux, on est face à une figure de prétéition par laquelle on dit ce qu'on dit ne pas vouloir dire. Un homme d'esprit comme Corneille sait manier avec art la parole, comme il sait aussi que l'abbé de Boisrobert transmettra entièrement ce message au cardinal. D'ailleurs, le troisième morceau pourrait être vu comme une provocation de la part de Corneille. Il n'a rien à craindre maintenant, il défend ses intérêts et sa sécurité, il exprime ce qu'il pense et peut-être aussi aspire-t-il secrètement à un poste au sein de l'Académie, auquel cas, il doit rester en bons termes avec le Premier Ministre et ses confrères.

Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid ayant enfin été publiés, Pellisson ne fait plus mention de Boisrobert. Pas de traces de lettres non plus dans le recueil de Tamizey de Larroque, à croire que ses fonctions de médiateur avaient déjà atteint leur but et qu'il n'était plus nécessaire de ménager les différents partis. Seulement à la fin de son chapitre, concernant la querelle du *Cid*, l'historien se demande comment et en quels termes l'abbé de Boisrobert a pu s'y prendre pour faire plier Corneille⁴⁶. Outre l'efficace action diplomatique de notre abbé, on a vu en ce sens que de nombreux aspects étaient en jeu pour le grand auteur dramatique. On sait bien par ailleurs la quantité d'ouvrages que suscita le *Cid* par la suite, pour ou contre, et notamment une pièce de théâtre, *La Comédie des Académistes* attribuée à Saint-Évremond, où les membres du célèbre corps en sortent ridiculisés.

*

Qui dit Querelle du *Cid* dit aussi abbé Boisrobert. L'intérêt étant porté sur l'action judiciaire de Chapelain, son rôle, comme celui des autres collaborateurs du procès, a été oublié malgré son importance. Bras droit de Richelieu, ayant la

charge de « secrétaire littéraire » du cardinal, la participation de Boisrobert dans le déroulement de la querelle du *Cid* s'avère indispensable, car il a su mener à bon terme les tâches diplomatiques qui lui ont été confiées à cet effet ; médiateur, ses tâches n'étaient pas aisées à remplir, surtout lorsque l'on sait que les cabales qui alimentaient la querelle étaient assez violentes. Les qualités particulières de notre abbé, l'excellente image dont il jouissait auprès de ses confrères, connu de tous pour sa générosité et sa bonté, toujours sachant apporter un ton de modération et de sympathie pendant les épisodes les plus tendus de l'affaire, ont su sans aucun doute assoupir les passions face à un Premier Ministre pressé, exigeant et anxieux de faire juger le *Cid* par l'Académie. Surtout ce dernier était désireux de légitimer et de fonder définitivement l'autorité de cette Compagnie, tout en restant en coulisses. De l'autre côté, nous avons un Corneille humilié et dépité d'apprendre peu avant la publication des *Sentiments* que sa cause était perdue d'avance, n'ayant pas eu l'occasion de se défendre, son consentement – si tant est qu'il l'a donné – lui a été arraché de manière douteuse. Des académiciens récemment élus et dont l'autorité est sérieusement contestée se montrent craintifs des conséquences graves qui pourraient subvenir en s'érigeant en juges de la plus grande pièce à succès des derniers temps : pour l'image de la naissante Académie une telle démarche était pour le moins illégitime. Enfin, tous les ennemis enrégés de Corneille, les Scudéry, les Mairet, les Claveret, les Scarron voulaient absolument voir rabaisé l'orgueil de l'illustre poète dramatique.

L'occasion était trop propice pour Richelieu de faire le procès du *Cid* pour asseoir l'autorité de sa récente Compagnie : il n'y pas de meilleur moyen de montrer son autorité et d'augmenter son prestige. Il lui fallait pour ce faire des hommes de confiance et inconditionnels : Chapelain pour le contenu, Boisrobert pour la forme. L'action de l'abbé s'est ainsi avérée indispensable. Boisrobert est au cœur de l'orage que déchaîne le *Cid* et tous les camps s'adressent à lui pour se faire entendre du cardinal⁴⁷, mais celui-ci donne l'image de voir de loin la question; or, il suit de très près l'affaire. D'ailleurs c'est pratiquement sur Boisrobert que retombent toutes les questions, car il doit gérer seul tout en informant son maître, dans les meilleurs délais de surcroît. Richelieu aura pourtant toujours le dernier mot. Pour preuve de tout cela reste la nombreuse correspondance – même fragmentaire – qu'il a entretenue avec tous les opposants ; il n'y a pratiquement nulle lettre adressée directement à la personne du Premier Ministre. Mais il est vrai que la plupart de cette correspondance est disparue, et celle que nous avons aujourd'hui passe par l'intermédiaire de Pellisson, historien de l'Académie, laquelle est fragmentaire.

L'abbé entre en scène seulement à partir du moment où il faut prendre les mesures nécessaires pour réussir à ce que Corneille accepte de faire juger son *Cid*, c'est-à-dire dès le début du mois de juin 1637, alors que la pièce avait été produite aux tous premiers jours de janvier. Son intervention finit fin décembre de la même année, lorsque la Compagnie fait enfin paraître ses fameux *Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid*, juste avant le 20 de ce mois. Après cette date, où l'opinion publique a porté un avis favorable sur cet ouvrage de Chapelain et que l'autorité de l'Académie est ainsi reconnue de tous,

la présence de l'abbé Boisrobert s'estompe. Il continue cependant ses fonctions de secrétaire auprès du Premier Ministre, dont il est aussi le favori, et ses actes publics, outre son assiduité à toutes les ruelles de Paris et de la Cour, reviennent à l'élaboration et à la représentation de ses pièces de théâtre.

La participation de l'abbé de Boisrobert dans la Querelle du *Cid* est donc certaine et de grande ampleur. Il n'a pas été seulement l'informateur de Richelieu, mais il a agi en vrai diplomate et conciliateur entre les différents partis en conflit. Sa participation est d'ordre logistique essentiellement, si on ose le dire ainsi, mais il ne se mêle pas du fond de la question : il n'est ni aux origines de l'esprit des *Sentimens* ni n'est intervenu dans la rédaction d'aucun libelle diffamatoire ni élogieux. Il a su ainsi faire preuve de la plus admirable impartialité. Néanmoins, nous n'irons pas jusqu'à affirmer qu'il en était l'arbitre, malgré les apparences, l'autorité de Richelieu, par la bouche de qui il parlait, étant presque invisible mais omniprésente. Il est vrai que la haute personnalité, dont Boisrobert était le représentant, bornait aussi toute prise de position officielle de sa part. L'avenir confirmera l'estime qu'il a de tous, il restera l'ami de Corneille et de Scudéry, et même de Mairet, l'inconditionnel de Richelieu et de ses confrères de l'Académie. Et ce en dépit des cinglantes railleries dont il était souvent la victime, bien qu'il ait constamment aidé ses confrères nécessiteux en mal de fortune.

Notes

- 1 Georges Couton, dans son édition critique des *Œuvres complètes* de Corneille, dans la collection de la Pléiade, affirme qu'elle a dû disparaître mais qu'elle a belle et bien été abondante. Cf. Pierre Corneille, *Œuvres complètes*, éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1970, t. 1, p. 1530.
- 2 Paul Pellisson, *Relation contenant l'histoire de l'Académie française, augmentée de divers Ouvrages du mesme auteur*, Paris, Louis Billaine, 1672, p. 80-106.
- 3 Magne Émile, *Le Plaisant Abbé de Boisrobert, fondateur de l'Académie française, 1592-1662, Documents inédits*, deuxième édition, Paris, Mercure de France, 1909.
- 4 À l'époque, Corneille, qui est un homme très indépendant économiquement parlant, passe pour le plus arrogant de tous les hommes de lettres, notamment lorsqu'il s'écriait dans l'*Excuse à Ariste* que : « *Je sais ce que je vauz, et crois ce qu'on m'en dit* : », (v. 36) [...] « *Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée* », (v. 50). Il est vrai aussi que, contrairement à ses collègues, l'auteur pouvait vivre de ses rentrées. Corneille, *Op. cit.*, p. 780-781.
- 5 Pellisson, *Op. cit.*, p. 87. Ce furent quatre les arguments opposés par les académiciens pour vouloir s'abstenir de juger le *Cid*, à savoir : 1. que l'Académie ne faisait que naître et risquait de se rendre odieuse à une partie du public qui avait adoré la pièce ; 2. que l'Académie n'étant pas perçue d'un œil favorable, ce serait pire si elle affectait d'exercer son autorité sur la langue à partir d'une pièce de théâtre qui avait emporté un tel succès ; 3. que ce travail retardait le projet d'élaboration du *Dictionnaire* ; et 4. que Corneille ne demandait pas ce jugement, alors que selon les statuts, l'Académie ne pouvait juger d'un ouvrage qu'avec le consentement et à la demande de l'auteur. C'est à ce dernier obstacle que Richelieu veut porter remède en envoyant son émissaire

- Boisrobert pour persuader non seulement les académiciens à se résoudre à ce jugement mais aussi à Corneille d'accepter de faire juger sa pièce par l'Académie.
- 6 Le critique Bourgoïn est persuadé que Richelieu tramait une obscure vengeance contre Corneille, jaloux du succès d'un *Cid* qui lui fit ombrage. La puissante volonté du maître aurait fait plier lâchement les académiciens nécessaires. Voir Nicolas Bourgoïn, *Les Maîtres de la critique au XVIIe siècle*, Genève, Slatkine Reprints, [éd. fac-similée de 1889], 1970, p. 42.
- 7 M.-J. Taschereau, *Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille*, seconde édition, Paris, P. Jannet, « Bibliothèque Elzévirienne », 1855, p. 59.
- 8 Corneille, *Op. cit.*, p. 1530.
- 9 Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres de Jean Chapelain de l'Académie française : septembre 1632- décembre 1640*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, t. 1, p. 134-135. Il s'agit de la lettre XCV du recueil.
- 10 Marc Civardi, *La Querelle du Cid (1637-1638)*, Paris, Honoré Champion, « Sources classiques », 2004, p. 35.
- 11 Taschereau ironise à propos de cette remarque de Pellisson : « Corneille aurait été à plaindre s'il n'avait pas eu de meilleurs amis que Boisrobert, comme on [le voit] par la lettre de celui-ci à Mairet, par la parodie du *Cid* qu'il faisait jouer devant le cardinal. Du reste, Corneille ne crut pas devoir lui refuser un madrigal, qu'il fit imprimer en tête de la première partie de ses *Epîtres*. », *Op. cit.*, p. 308. Voici l'*Epître* en question que nous avons trouvée dans : François Le Métel de Bois-Robert, *Epistres en vers*, éd. Maurice Cauchie, Paris, Hachette, 1921, p. 27 :
- A Monsieur de Bois-Robert, Abbé de Chastillon.
Sur ses Epistres.
 Que tes entretiens sont charmants !
 Que leur douceur est infinie !
 Que la facilité de ton heureux Genie
 Fait de honte à l'esclat des plus beaux ornemens !
 Leur grace naturelle aura plus d'idolâtres
 Que n'en a jamais eu le fast de nos Theatres.
 Le tems respectera tant de naïveté ;
 Et, pour un seul endroit ou tu me donnes place,
 Tu m'asseures bienmieux de l'immortalité
 Que Cinna, Rodogune, & le Cid, & l'Horace.
- CORNEILLE.
- Cauchie affirme que les relations entre Corneille et Boisrobert datent de longtemps, car ils se seraient déjà connus comme avocats à Rouen. Pour preuve, un sixain de Boisrobert figure dans l'édition originale de *La Vefve ou le Traistre trahy* de Corneille début 1634.
- 12 Pellisson, *Op. cit.*, p. 87.
- 13 Pellisson, *Op. cit.*, p. 88.
- 14 *Ibid.*
- 15 *Ibid.*, p. 89.
- 16 Notamment la lettre du 1er avril 1637 : « *Le sieur Corneille, auteur du Cid, c'est-à-dire de la pièce de théâtre qui a le plus éclaté et a eu le plus d'applaudissements en France, a eu passion d'être connu de vous pour votre serviteur, et m'a prié de me charger d'un des exemplaires de sa pièce pour vous la présenter avec une lettre de lui ; mais, ne sachant si vous vouliez être engagé à lui répondre, comme il ne me dissimula pas qu'il l'espérait pour s'en faire honneur en sa province, je reçus sa proposition avec*

une manière de civilité qui l'en pourrait bien avoir diverti, car il m'a vu depuis et ne m'en a point reparlé. Je ne sais pas néanmoins ce qu'il en fera, et cependant je vous donne cet avis pour vous dire qu'à mesure qu'un homme s'élève dans la réputation et qu'il croit valoir quelque chose, il cherche à vous connaître et à tirer la confirmation de son mérite par votre approbation. ». Tamizey de Larroque, *Op. cit.*, p. 307.

17 À ce sujet, Lancaster affirme que : « This passage makes it clear that Chapelain thought Richelieu desired a condemnation of the play, but there is no evidence that he had seen him or had received a written statement from him to this effect. He may have concluded that Richelieu disapproved of the play either on account of an unauthorised remark made by Boisrobert or because the Cardinal had favored Scudéry's request that the Academy judge *le Cid* despite Corneille's objections. ». Nous traduisons de la manière suivante : Ce passage précise que Chapelain a pensé que Richelieu a désiré une condamnation de la pièce, mais il n'y a aucune preuve qu'il l'avait vu ou qu'il avait reçu une déclaration écrite de sa part à cet effet. Il a pu conclure que Richelieu désapprouvait la pièce soit à cause d'une remarque non autorisée faite par Boisrobert soit parce que le Cardinal avait consenti à la demande de Scudéry pour que l'Académie juge *le Cid* malgré les objections de Corneille. Quoi qu'il en soit, on pourrait aussi envisager l'hypothèse que Chapelain avait un parti pris contre Corneille, qui n'était pas un personnage forcément du genre à lui plaire. Voir Henry C. Lancaster, *A History of French Dramatic Literature in the Seventeenth Century. The period of Corneille: 1635-1651*, Baltimore-London-Paris, The Hopkins Press-Oxford University Press-Les Belles Lettres, part 2, vol. 1, 1932., p. 136.

18 Taschereau, *Op. cit.*, p. 85-86.

19 C'est ce qu'exprime expressément Balzac dans une lettre du 24 septembre 1646 adressée à Chapelain, où il avance sans concessions que : « [...] je vous diray cependant, Monsieur, qu'il faut que je me sois très mal expliqué sur le sujet du nouveau livre [le premier tome des *Epistres en Vers* de Boisrobert] de l'abbé comique [nous soulignons]. Je le trouve absolument mauvais, et si mauvais, que je penserois luy faire faveur et mentir de la moitié si je disois : *Sunt mala, sunt quædam mediocria, sunt bona nulla. O frigidissimum et insulsissimum Scurram ! O togatum mancipium ! O natum ad servitutem pecus !* En effet, comme son esprit est d'un poète de la vieille Cour, son ame est d'un esclave confirmé de cette-cy. Et quel moyen de souffrir, à un homme qui ne manque pas de pain, ces bassesses, ces laschetés, cette passion aussy violente pour entrer dans la maison de Mgr le Coadjuteur que celle de David pour aller en Paradis [...]. Vous voyez, Monieur, que je suis imprenable par la flat-terie, et que la divinité que me donne le prélat comique [nous soulignons] n'a point corrompu mon jugement en sa faveur. » Voir Tamizey de Larroque, *Mélanges historiques. Choix de documents. (Lettres de Balzac)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1873, t. 1, p. 778.

20 Lettre du 22 octobre 1646 de Balzac à Chapelain. Voir *Ibid*, p. 779.

21 De celle qui se dégage dans des lettres comme celle-ci datée de mars 1633, où Chapelain dit à Balzac : « Il s'élève en faveur et pourroit prendre, avec le temps, les mœurs que donne la fortune. », et ce depuis que Boisrobert ne faisait que commencer à gager la considération de Richelieu, vers 1630... Voir Tamizey de Larroque, *Lettres de Jean Chapelain*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, t. 1, p. 29-30. On verra que Boisrobert n'est ménagé que parce qu'il sert leurs intérêts particulier : « J'ay dit exactement à nostre ami B[oisrobert] ce que M. de Chives m'ordonnoit de vostre part le faire sçavoir edroittement à son Maistre. Je le trouvay altéré d'une lettre que vous luy aviez escrite sans doute durant vostre plus sensible desplaisir et toutefois disposé

- de vous servir [...] C'est un homme qui m'a semblé, en ces derniers temps, chaud et officieux ami, mais, si vous le voulés conserver, je suis d'avis que vous le mesnagiés avec douceur. » *Ibid.*
- 22 Notamment, dans une lettre datée du 25 février 1635 adressée à Balzac, où il affirme que : « C'est à notre ami M. de Boisrobert à entretenir la compagnie à la première séance. J'ay mesme sentiment que vous pour quelques uns des académiciens, mais ils y sont, et les choses ne sont plus en estat d'estre révoquées. » Ainsi, outre qu'il confirme que Boisrobert prononça un discours de réception à l'Académie, il est manifeste que Chapelain regrette la présence de celui-ci à l'Académie. Voir *Ibid.*, p. 92-93.
- 23 *Ibid.*, p. 84.
- 24 *Ibid.*, p. 87.
- 25 Civardi, *Op. cit.*, p. 44-45.
- 26 Taschereau, *Op. cit.*, p. 72. Le critique vise toujours ici la « jalousie » du cardinal pour Corneille.
- 27 Civardi, *Op. cit.*, p. 41.
- 28 Tallemant des Réaux dit dans ses *Historiettes* que Boisrobert et Mairet se connaissaient déjà depuis un moment puisque l'abbé l'avait aidé à obtenir une pension du Cardinal même si cet écrivain, devenu gueux par la décapitation de son maître, le duc de Montmorency par ordre de Richelieu, avait auparavant pesté contre le propre abbé et contre ses pièces de théâtre. Ironie de la vie qui n'a pas pourtant démenti la bonté et le désintéressement de Boisrobert vis-à-vis de ses confrères : « Boisrobert tesmoigna en l'affaire de Mairet [...] non seulement de la bonté, mais de la générosité. Mairet luy avat rendu de mauvais offices auprès de feu M. de Montmorency, et avoit baffoué ses pièces de théâtre ; cependant, se voyant réduit à la nécessité ou de mourir de faim ou d'avoir recours à Boisrobert, il va trouver M. Chapelain et M. Conrart, leur dit [...] qu'il reconnoissoit sa faute, et que s'ils vouloient parler pour luy à M. de Boisrobert il pouvoit les assurer qu'à l'avenir on auroit tout sujet d'estre satisfait de son procédé. Ils parlerent à Boisrobert, qui leur dit : « Je veux qu'il vous ayt l'obligation ». En effect, il dit au Cardinal : « Monseigneur, quand ce ne serait qu'à cause de la *Silvie*, toutes les dames vous beniront d'avoir fait du bien au pauvre Mairet. » Le Cardinal luy donna deux cens escus de pension ; Boisrobert les porta à M. Conrart : Mairet l'en vint remercier, et se mit à genous devant luy. ». Gédéon Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. 1, p. 397.
- 29 Bourg des environs de Paris englobé dans cette ville depuis 1860. Tamizey de Larroque, *Op. cit.*, p. 152, note 1.
- 30 Cette lettre figure chez François Granet dans son *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et Racine avec des réflexions pour et contre la critique des ouvrages d'esprit et des jugemens sur ces dissertations*, Paris, Gisse et Bordelet, t. 1, [éd. fac-similée par Georg Olms Verlag, Hildesheim-New York, 1740], 1975., p. 114., mais aussi dans Civardi, *Op. cit.*, p. 907-909.
- 31 Civardi, *Op. cit.*, p. 904.
- 32 À titre d'exemple, dans le *Recueil des lettres nouvelles* de Faret figure une douzaine de lettres de Boisrobert à divers correspondants, dont plusieurs à une telle Cloris, laquelle l'insulte et l'accuse d'avoir médité d'elle. L'abbé s'y prend avec la plus grande délicatesse du monde pour se défendre et lui proteste que son amitié reste inconditionnelle envers elle. Voir Nicolas Faret, *Recueil de lettres nouvelles de messieurs Malherbe, Coulomby, Bois-Robert, Morlières, Plassac, Brun, Silhon, Godeau, Conac, Racan, Balzac, Auvray, et al.*, Paris, Augustin Courbé, 1638., p. 112.

- 33 Civardi transcrit plusieurs fragments de lettres de Chapelain à M. de Saint-Nicolas et de Balzac qui témoignent de la « corvée » que représente pour lui cette tâche. *Op. cit.*, p. 46-47.
- 34 *Ibid.*, p. 1002, note 36.
- 35 Georges Collas, *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid. D'après le manuscrit de la main de Chapelain conservé à la Bibliothèque Nationale avec les corrections, une introduction et les notes. Thèse complémentaire pour le Doctorat de Lettres*, Paris, Librairie Alphonse Picard & Fils, 1912., p. 19-20. À propos d'une modification au sujet du « merveilleux », demandée par Richelieu à Chapelain, aux lignes 292-311 de la page 15 de la version originale, voici la lettre à Boisrobert et ce qu'en dit Collas : « Cette digression sur le merveilleux a été réduite dans l'imprimé à quatre lignes qui expriment ce qu'elle pouvait avoir de commun avec la théorie du vraisemblable :
A Monsieur de Boisrobert,
Monsieur, tout ce qu'il a plu à son Emce de faire écrire sur le sujet du merveilleux est digne d'elle en solidité et en clarté, et s'il eust été en cet endroit question principalement de traiter de cette matière, il eust fallu suyvre de point en point son intention et ses termes. Mais elle se souviendra, s'il luy plaist, qu'il s'y agit seulement du vraysemblable et qu'il n'y est parlé du merveilleux que par occasion, de sorte qu'on ne pourroit estendre la doctrine qui le regarde sans esloigner l'esprit de son principal objet, auquel l'ordre methodique veut qu'il demeure attaché. C'est pourquoi, avec tout le respect que je dois et sans l'amour pour mes imaginations, je vous diray que mon sentiment seroit qu'on laissast tout ce que j'avois dit du merveilleux, et je croy que la doctrine du Vraysemblable en paroistroit plus nette. Mandés-moy, s'il vous plaist, la volonté de son Emce afin que je le suyve de point en point et que j'essaye de la satisfaire si elle continue dans le dessein que l'on traite du Merveilleux. Vous sçavés ma déférence absolue et le vœu d'obéissance aveugle que j'ay fait pour tout ce qui me vient de sa part. Je suis M. V. De Paris ce V novembre MDCXXXVII (Bib. Nat. N. a. fr. 1885, fol. 220).
- On voit que malgré l'humilité de ses protestations Chapelain savait faire prévaloir son sentiment. Cette lettre montre encore que dans la querelle du *Cid* la question littéraire intéressait assez vivement Richelieu pour qu'il prît la peine d'en traiter lui même certains points de pure théorie. C'est un argument contre ceux qui veulent que la politique ait inspiré son hostilité. »
- 36 Civardi, *Op. cit.*, p. 46-47.
- 37 Pellisson, *Op. cit.*, p. 94.
- 38 *Ibid.*
- 39 Pellisson, *Op. cit.*, p. 95.
- 40 *Ibid.*
- 41 Le critique Georges Couton va jusqu'à affirmer dans son édition des *Œuvres* de Corneille que ces propos ont été conçus par Boisrobert, sans que l'on sache ce qui le conduit à faire une telle affirmation.
- 42 Civardi, *Op. cit.*, p. 47-48, note 8.
- 43 Cependant pour Georges Collas ces lettres de Corneille à Boisrobert sont fausses et de la pure l'invention de Pellisson : « nous ne croyons pas à l'authenticité de cette lettre », dit-il. Voir Georges Collas, *Un Poète protecteur des lettres au XVIIe siècle. Jean Chapelain (1595-1674). Étude historique et littéraire d'après des documents inédits*, Genève, Slatkine Reprints, [éd. fac-similée de 1912], 1970., p. 138, note 1.
- 44 Pellisson, *Op. cit.*, p. 96.

- 45 Taschereau, *Op. cit.*, p. 93.
- 46 Pellisson, *Ibid.*, p. 97-98.
- 47 Et ce à plusieurs titres, voire celui de lecteur officiel du cardinal de Richelieu. Boisrobert, qui passait pour le meilleur faiseur d'épîtres et de stances selon Mascaron, genre que les autres lui trouvent plus à propos que le théâtre, fait l'objet d'une lettre élogieuse de Chapelain, datée de Paris au mois d'août 1637 – en dehors de la question de la querelle –, où il est question d'une stance qu'on veut faire goûter au cardinal : « Monsieur, il y apparence que vous avés veu le sonnet qui accompagne ce mot, et la diligence que je fais en cecy peut estre vous passera pour une paresse. Néanmoins je vous l'envoye à tout événement et crois que vous l'estimerés digne d'estre approuvé de vous et de servir de divertissement à Monseigneur, je dirois de consolation si sa vertu ne le consoloit pas toute seule sans avoir besoin du secours de ses serviteurs. Celuy qui l'a composé fait particulière profession de lettres et l'a desja tesmoigné en plus d'une occasion. C'est, pour ne vous laisser pas davantage en peine, Mr de Montplaisir de qui sont les stances du Printemps que nous leusmes chés vous avec beaucoup de satisfaction il y a six ou sept mois. Ça esté beaucoup de témérité à luy d'entreprendre cette matière après vous, mais ce vous est beaucoup de gloire d'avoir de si rares imitateurs et la justice veut que, comme vous luy avés ouvert le chemin pour la justification de Son Eminence, vous luy serviez aussy de guide vers Elle qui l'estimera au double s'il luy est présenté de votre main. Je suis plus que personne du monde, Monsieur, vostre, etc. De Paris, ce [en blanc] aoust 1637. ». Voir Tamizey de Larroque, *Op. cit.*, p. 163-164.

Bibliographie

- BOISROBERT François, *Le Métel de. Epistres en vers*, éd. Maurice Cauchie, Paris, Hachette, 1921, 2 vol.
- BOURGOIN Auguste, *Les Maîtres de la critique au XVII^e siècle. Chapelain, Saint-Évremond, Boileau, La Bruyère, Fénelon*, Genève, Slatkine Reprints [éd. fac-similée de 1889], 1970.
- CARCOPINO Jérôme, *Boisrobert. Discours prononcé devant l'Académie de Rouen le 10 mars 1662-1663*, Paris, Élvire Choureau et Georges Blaizot, 1963.
- CIVARDI Jean-Marc, *La Querelle du Cid (1637-1638). Édition critique générale*. Paris: Honoré Champion, « Sources classiques », 2004, 1216 p.
- COLLAS Georges, *Les Sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid. D'après le manuscrit de la main de Chapelain conservé à la Bibliothèque Nationale avec les corrections, une introduction et les notes. Thèse complémentaire pour le Doctorat de Lettres*, Paris, Librairie Alphonse Picard & Fils, 1912.
- , *Un Poète protecteur des lettres au XVII^e siècle. Jean Chapelain (1595-1674). Etude historique et littéraire d'après des documents inédits*, Genève, Slatkine Reprints [éd. fac-similée de 1912], 1970.
- CORNEILLE Pierre, *Œuvres complètes*, éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. 1, 1980.
- FARET Nicolas, *Recueil de lettres nouvelles de messieurs Malherbe, Coulomby, Bois-Robert, Morlières, Plassac, Brun, Silhon, Godeau, Conac, Racan, Balzac, Auvray, et al.*, Paris, Augustin Courbé, 1638, xvi-556 p.

- GASTÉ Armand, *Documents relatifs à la Querelle du Cid*, Rouen, Société des Bibliophiles Normands, 1904.
- GRANET François, *Recueil de Dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et Racine avec Réflexions pour et contre la critique des ouvrages d'esprit et des jugemens sur ces dissertations*, Paris, Gissey et Bordelet, t. 1 [éd. fac-similée par Georg Olms Verlag, Hildesheim-New York, 1740], 1975.
- LANCASTER Henry Carrington, *A History of French Dramatic Literature in the Seventeenth Century. The period of Corneille: 1635-1651*, Baltimore-London-Paris, The Hopkins Press-Oxford University Press-Les Belles Lettres, part 2, vol. 1, 1932.
- MAGNE Émile, *Le Plaisant Abbé de Boisrobert, fondateur de l'Académie française, 1592-1662, Documents inédits*, 2^e édition, Paris, Mercure de France, 1909.
- PELLISSON Paul, *Relation contenant l'histoire de l'Académie française, augmentée de divers Ouvrages du mesme auteur*, Paris, Louis Billaine, 1672.
- TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Le Cardinal de Richelieu, sa famille, son favori Bois-Robert*, éd. Émile Magne, Paris, Éditions Bossard, 1920.
- TAMIZEY DE LARROQUE Ph., *Lettres de Jean Chapelain de l'Académie française : septembre 1632- décembre 1640*, Paris, Imprimerie Nationale, t. 1, 1880.
- TASCHEREAU M.- J., *Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille*, 2^e édition, Paris, P. Jannet, « Bibliothèque Elzévirienne », 1855.